



REGLEMENT INTERIEUR AQUAGYM

SAISON 2024-2025

Ce présent règlement est une annexe au règlement intérieur de l'Aubrière. Aussi des protocoles et consignes spécifiques des résidences Domitys et VRF peuvent être mises en place en cours de saison.

Horaires

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires de début et de fin de leur séance par respect envers le professeur, les participants et résidents. **Chaque adhérent est inscrit sur un créneau horaire précis.** Il ne peut en aucun cas assister à un autre cours. **Un pointage obligatoire de présence** sera effectué en début de cours par l'intervenant. Toute personne non inscrite à l'aquagym (parent, enfant, ami(e)) ne peut accéder à la piscine.

L'accès à la piscine ne peut se faire en dehors des heures de cours et sans la présence d'un maître-nageur. L'accès à Domitys et VRF ne peut se faire en dehors des horaires définis.

Voir ci-dessous le planning (jauge à 10 personnes maximum dans l'eau)

Lundi VRF	Mardi DOMITYS	Mercredi DOMITYS	Jeudi	Vendredi DOMITYS
	13h30-14h15			9h15-10h
	14h15-15h			10h-10h45
18h-18h45	18h-18h45	18h-18h45		10h45-11h30
18h45-19h30	18h45-19h30	18h45-19h30		

Entrée sur site et consignes

Les adhérents s'engagent à **s'enregistrer sur le registre d'accueil** au sein des résidences. **Le port du masque, la désinfection des mains et le respect des gestes barrières peuvent être rendus obligatoires par les résidences.**

Domitys : 35 route de la cheminée ronde 37230 Fondettes. Il est conseillé de stationner sur le parking de gauche après franchissement du portail pour ne pas occuper les places proches des résidences et pour ne pas gêner la bonne marche de l'établissement.

VRF Touraine (Vacances Répit Familles) : 15 avenue des droits de l'homme 37230 Fondettes.

Vestiaires

Nous demandons aux adhérents de porter au préalable leur maillot sous leurs vêtements.

Domitys : Deux vestiaires sont à disposition. **En aucun cas la salle de sport (à gauche de la piscine) ne doit servir de vestiaire !** Le nombre maximum de personnes autorisées est de 3 par vestiaire. Les adhérents s'engagent à le respecter. Les affaires personnelles ne doivent pas rester dans les vestiaires et doivent être disposées aux abords de la piscine.

VRF : Un vestiaire sera mis à disposition. **Les affaires personnelles pourront être disposées dans des casiers prévus à cet effet.**

Tenue et hygiène

Les adhérents s'engagent à respecter les normes d'hygiène des établissements.

Une tenue de bain décente est exigée. Le port du caleçon est interdit, **le bonnet de bain et les claquettes spécifiques sont obligatoires** ainsi que le démaquillage.

La douche savonneuse est obligatoire avant chaque cours si les conditions sanitaires le permettent.

En cas de symptômes (COVID – GRIPPE ...) ou en cas de maladies de peu contagieuses, **les adhérents s'engagent à rester chez eux.**

Pas de nourriture dans les locaux et au bord de la piscine.

Assurance

L'Aubrière se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels des adhérents pendant les séances.

Responsabilité de l'association

Tout traitement ou intervention médicale ayant une incidence sur les capacités physiques devra être justifiée par un certificat médical.

Les résidences « Domitys » et « VRF » peuvent prendre la responsabilité des fermetures exceptionnelles pour cause d'hygiène ou problèmes techniques.

Autorisation

Chaque adhérent autorise la communication de son numéro de téléphone et de son mail pour permettre la création de chaînes d'appel où être informé en cas de fermeture exceptionnelle de la piscine.